



HAL
open science

Gouvernance des espaces protégés marins et littoraux. Comprendre – Agir – Evaluer – Innover. Echanges entre chercheurs et gestionnaires

Eric Le Gentil, Diane Vaschalde, Gilbert David, Frédérique Chlous, Alain
Ponsero, Samuel Robert

► To cite this version:

Eric Le Gentil, Diane Vaschalde, Gilbert David, Frédérique Chlous, Alain Ponsero, et al.. Gouvernance des espaces protégés marins et littoraux. Comprendre – Agir – Evaluer – Innover. Echanges entre chercheurs et gestionnaires. Atelier Gouvernance du GIS HomMer, 2016. hal-04630086

HAL Id: hal-04630086

<https://hal.science/hal-04630086v1>

Submitted on 1 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Gouvernance des espaces protégés marins et littoraux



HomMer

Groupement d'Intérêt Scientifique

Comprendre – Agir – Evaluer – Innover
Echanges entre chercheurs et gestionnaires



Rapport de synthèse
Atelier du GIS HomMer

IMBE

Station marine d'Endoume
5-6 juillet 2016



Pour citer ce document :

Eric Le Gentil, Diane Vaschalde, Gilbert David, Frédérique Chlous, Alain Ponsero, Samuel Robert (2016). *Gouvernance des espaces protégés marins et littoraux. Comprendre – Agir – Evaluer – Innover. Echanges entre chercheurs et gestionnaires*. Rapport de synthèse de l'atelier Gouvernance du GIS HomMer. 5 et 6 juillet 2016, Station marine d'Endoume, IMBE, Marseille. Décembre 2016. 23 pages.

Remerciements

Les auteurs de ce rapport tiennent à remercier toutes les personnes et institutions qui ont contribué à l'organisation et au déroulement de cet événement.

L'organisation de cet atelier n'aurait pas été possible sans le concours financier et/ou logistique de l'Agence des aires marines protégées (AAMP), du laboratoire LETG-Brest Géomer (UBO, IUEM), de l'Observatoire Hommes-Milieus Littoral méditerranéen (OHM Méditerranéen) et de l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (IMBE). Nous leur adressons nos sincères remerciements.

Cet événement n'aurait pas eu lieu sans la contribution des membres du Bureau du GIS HomMer et de l'ensemble des chercheurs et gestionnaires qui sont associés à ce réseau de recherche collaborative, sans qui cet axe de travail n'aurait pu être identifié.

Nous remercions enfin les chercheurs et gestionnaires d'aires marines protégées présents à cet atelier pour l'intérêt porté à cette initiative, leurs contributions à son bon déroulement, et pour la qualité des échanges que nous avons tenté de restituer le plus fidèlement possible dans ce document.

Le comité d'organisation

Eric Le Gentil
GIS HomMer



Frédérique Chlous
Museum National d'Histoire Naturelle
UMR 208 PALOC



Gilbert David
Institut de Recherche pour le Développement
UMR 228 Espace-Dev



Alain Ponsoero
Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc
Forum des gestionnaires d'aires marines protégées



Samuel Robert
Centre National de la Recherche Scientifique
OHM Littoral méditerranéen, UMR ESPACE



Diane Vaschalde
Agence des aires marines protégées



Table des matières

Résumé.....	p. 4
1. Remarques introductives.....	p. 5
2. Déroulement.....	p. 8
Session 1. La gouvernance des espaces protégés : pratiques et théories	p. 8
Session 2. Caractériser et évaluer la gouvernance des espaces protégés	p. 10
Session 3. Innover en matière de gouvernance et d'évaluation	p. 13
Session 4. Identifier et structurer des problématiques de travaux collaboratifs	p. 16
3. Synthèse.....	p. 21
4. Annexes.....	p. 22
• Annexe 1. Liste des participants	
• Annexe 2. Programme	

Résumé

Dans un contexte marqué par l'essor des usages et activités en mer et sur le littoral, la croissance considérable du nombre et de la surface des aires marines protégées (AMP), leur plurifonctionnalité grandissante, l'évolution des formes et des dispositifs de gouvernance dans le champ de l'action publique, les initiatives en matière de gouvernance sont diverses et les questionnements induits sont nombreux.

Le GIS HomMer, en coopération avec l'OHM Méditerranéen, a organisé les 5 et 6 juillet 2016, à la station marine d'Endoume (IMBE), un atelier consacré à la gouvernance des espaces protégés marins et littoraux. Cet événement a réuni une trentaine de personnes, gestionnaires d'AMP et chercheurs issus de disciplines et d'organismes divers. L'objet de cet événement était :

- (i) de comprendre ce que la gouvernance signifie concrètement dans les AMP ;
- (ii) de s'interroger sur les sens et finalités dévolues à la gouvernance de ces espaces ;
- (iii) de discuter des façons de caractériser, voire d'évaluer, les processus de gouvernance et leurs effets.

Les trois premières sessions étaient consacrées à des communications et la quatrième, de nature collaborative, a consisté à identifier et structurer des problématiques de travaux collaboratifs associant chercheurs et gestionnaires.

Il ressort notamment de l'ensemble de ces échanges que :

- la gouvernance pour les gestionnaires n'est pas une finalité en soi au contraire de la protection de l'environnement. Elle est plutôt envisagée comme un outil de pilotage destiné à favoriser l'atteinte des objectifs de l'AMP ;
- les regards portés par la recherche sont complémentaires de ceux portés par les gestionnaires : à la dimension « pilotage » s'ajoutent la concertation comme finalité de la gouvernance, notamment pour ses effets d'appui à la démocratie ;
- dans ce contexte, l'évaluation de la gouvernance peut s'envisager selon deux niveaux : l'évaluation des procédures (pilotage) ; et l'évaluation des effets de la participation (démocratie).

1. Remarques introductives

Objectifs

La gouvernance est l'un des axes de travail identifiés lors du séminaire de lancement du GIS HomMer en janvier 2015¹ par les chercheurs en sciences humaines et sociales (SHS) et les gestionnaires d'aires marines protégées (AMP) de ce réseau en raison de la complexité de ce cadre conceptuel, des difficultés de son analyse, et de son intérêt pour la protection de l'environnement.

Le GIS HomMer a, dans ce contexte, organisé les 5 et 6 juillet 2016, en partenariat avec l'Observatoire Hommes-Milieu Littoral méditerranéen (OHM Méditerranéen), un atelier à la station marine d'Endoume (Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale [IMBE], Marseille) dont l'objectif était de réunir des chercheurs de différentes disciplines scientifiques (en SHS notamment) et des gestionnaires d'AMP pour initier une réflexion collective sur la gouvernance des espaces protégés.

L'objet de cet événement était plus particulièrement :

- (i) de comprendre ce que la gouvernance signifie concrètement dans les AMP ;
- (ii) de s'interroger sur les sens et finalités dévolues à la gouvernance de ces espaces ;
- (iii) de discuter des façons de caractériser, voire d'évaluer, les processus de gouvernance et leurs effets.

Contexte

Dans un contexte marqué par l'essor des usages et activités en mer et sur le littoral, la croissance considérable du nombre et de la surface des aires marines protégées (AMP), leur plurifonctionnalité grandissante, l'évolution des formes et des dispositifs de gouvernance dans le champ de l'action publique, les initiatives en matière de gouvernance sont diverses et les questionnements induits sont nombreux.

La question de la gouvernance est très présente dans les réflexions menées dans les organismes de gestion et les actions portant sur cette thématique se multiplient depuis quelques années. L'Agence des aires marines protégées (AAMP) a initiée une réflexion sur la participation citoyenne pour tenter d'insuffler, à terme, une plus large adhésion et participation des citoyens à la protection de l'environnement. Les parcs naturels marins, au moyen de tableaux de bord conçus pour évaluer le degré d'atteinte des objectifs exprimés dans leurs plans de gestion, tentent de mesurer la qualité de la gouvernance mise en œuvre. L'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) a récemment mis en place un nouveau système de certification de la qualité de gestion et de gouvernance des aires protégées dont l'objet principal est de favoriser des aires protégées plus efficaces et plus équitables (Liste verte).

Cette thématique est également investie par la recherche scientifique. Plusieurs projets spécifiques à la gouvernance des AMP ont été menés sur des problématiques diverses² : caractériser la dimension processuelle de la gouvernance (projet GRAMP), identifier les différentes formes qu'elle revêt et l'efficacité induite pour la gestion (projet GAIUS), construire des indicateurs de gouvernance (entre autres) pour évaluer la performance des AMP (projet PAMPA), etc.

Ces quelques exemples d'actions témoignent de la diversité des interrogations que la gouvernance suscite, dans les organismes de gestion et dans le champ de la recherche académique. Il y est tout à la fois question de concertation, de participation, d'adhésion, d'efficacité, de justice, de qualité, d'évaluation, etc. Et c'est donc au regard de ce contexte, et des questions soulevées par les participants en amont du déroulement de cet événement (enquête participants³), qu'a été construit le programme de cet atelier.

¹ Disponible à cette adresse : https://www.gis-hommer.org/fr/fichiers/seminaire-2015_gis

² Plus de projets à cette adresse : <https://www.gis-hommer.org/fr/documentation/ressources-en-ligne>

³ Une courte enquête a été réalisée auprès des participants deux mois avant le déroulement de l'atelier. Cette enquête avait pour finalité de (i) comprendre, connaître les façons dont ils interprétaient cette notion, (ii) et d'identifier leurs interrogations. 13 enquêtes nous ont été retournées et elles ont permis d'identifier plus d'une soixantaine de questions distinctes, qui ont été regroupées en trois principaux champs thématiques (tableau 1).

Programme

Cet atelier était structuré en quatre sessions. Les trois premières étaient thématiques et chacune a fait l'objet de communications et de discussions. La quatrième session, organisée sous forme de café découverte (travail en groupe restreint), a été consacrée à l'identification et à la structuration de questionnements scientifiques et d'enjeux de gestion qui pourraient faire l'objet, à l'avenir, de travaux collaboratifs.

Le déroulement de cet événement s'est fait de la manière suivante (tableau 1, annexe 2).

Tableau 1. Déroulement de l'atelier

<i>Session 1. La gouvernance des espaces protégés : pratiques et théories</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce-que la gouvernance signifie pour les gestionnaires d'espaces protégés ? • Le concept de gouvernance : origines et doctrines sous-jacentes ? 	Communications et échanges
↓	
<i>Session 2. Caractériser et évaluer la gouvernance des espaces protégés</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Comment caractériser les parties prenantes et les objectifs de la gouvernance ? • Comment évaluer la gouvernance des espaces protégés (processus et effets) ? 	Communications et échanges
↓	
<i>Session 3. Innover en matière de gouvernance et d'évaluation</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Quelles innovations en matière de gouvernance au regard des façons dont elle a été observée et pensée dans d'autres contextes (dans des territoires différents, dans un contexte de gouvernance plus ouverte, etc.) ? 	Communications, échanges et travail en groupe
↓	
<i>Session 4. Identifier et structurer des problématiques de travaux collaboratifs</i>	
La dernière partie de l'atelier était destinée à synthétiser les échanges et à discuter des suites à donner à cet atelier (possibilités d'actions communes associant recherche et gestion). Un café découverte a été organisé pour identifier et structurer des questionnements qui pourraient s'inscrire dans le cadre de travaux collaboratifs futurs.	Travail en groupe

Participation

Une trentaine de personnes ont participé à cet événement (annexe 1). Leur profil est varié puisqu'il s'agit, à la fois, de gestionnaires et de chercheurs, issus d'organismes divers (parc naturel marin, parc national, réserve naturelle, AAMP, sites Natura 2000, universités, CNRS, IRD, MNHN, etc.) et dont les compétences scientifiques sont complémentaires (géographie, économie, sociologie, anthropologie, psychologie, biologie) (figure 1).

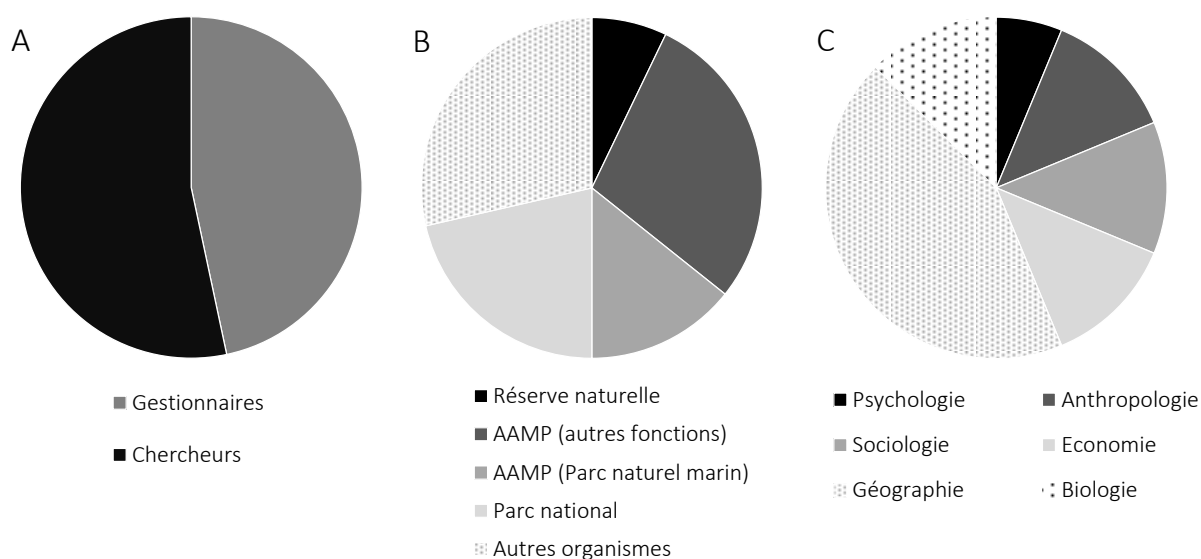


Figure 1. Profils des participants de l'atelier (A. par statut, B. par type d'espace protégé, C. par disciplines scientifiques).



Photographie 1. Les participants de l'atelier (crédit photographique : Samuel Robert)



Photographie 2. Communications en plénière (crédit photographique : Samuel Robert)



Photographie 3. Travaux en groupes restreints : Café découverte (crédit photographique : Samuel Robert)

2. Déroulement

Cette partie résume les communications réalisées durant cet atelier. Les communications étaient courtes (10 minutes) de manière à laisser de la place aux échanges entre participants.

Cette synthèse a été réalisée grâce à la retranscription textuelle des enregistrements audio.

Session 1. La gouvernance des espaces protégés : pratiques et théories

Principaux questionnements abordés

- Qu'est-ce que la gouvernance signifie pour les gestionnaires d'espaces protégés ?
- Le concept de gouvernance : origines et doctrines sous-jacentes ?

Communications

Alain Ponsoero (Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc, Conservateur)

« *De l'organisation institutionnelle à la demande citoyenne : l'exemple de la co-gestion en Baie de Saint-Brieuc. Une histoire d'association* ».

https://www.gis-hommer.org/fr/fichiers/2_Ponsoero.pdf

A. Ponsoero a d'abord exposé le long cheminement qui a conduit à la création de cet espace protégé en 1998 (17 années). Ce processus de mobilisation citoyenne et de concertation locale a donné naissance à une organisation originale associant VIVARMOR (association loi 1901) et la ville de Saint-Brieuc (collectivité territoriale), deux acteurs qui avaient initialement des visions divergentes concernant le rôle à conférer à cette RN.

Il a ensuite été fait mention de l'organisation institutionnelle actuelle de cette RN (rôles respectifs du préfet, du comité consultatif, du conseil scientifique et de l'équipe salariée de gestionnaires), qui est l'aboutissement du processus historique évoqué ci-dessus.

A. Ponsoero a enfin insisté sur les diverses façons de maintenir la place de l'action citoyenne dans le fonctionnement de la RN. Les bénévoles sont à la fois la force vive de la RN (> 500 heures de travail/an) et des acteurs majeurs à l'origine de sa création. Leur intégration au fonctionnement de la RN se fait principalement grâce à leur participation au Conseil scientifique, à des programmes d'acquisition de connaissances environnementales (évaluation et suivi des gisements de coques, du benthos, etc.) et à l'organisation, à leur demande, d'actions de collecte des déchets. D'autres moyens d'intégration sont envisagés pour l'avenir (café associatif, etc.).

Nicolas Chardin (Parc national des Calanques, Directeur adjoint)

« *La gouvernance du Parc national des Calanques* ».

Nicolas Chardin a commencé sa présentation en rappelant les spécificités du Parc national (PN) des Calanques : un espace protégé très vaste ; constitué de deux zones à vocation différente (zones de cœur et d'adhésion) ; essentiellement marin (90 % de sa superficie) ; et péri-urbain (il jouxte la Ville de Marseille).

Il a ensuite évoqué la façon dont la gouvernance est directement influencée par ce contexte territorial particulier. Cette aire protégée est issue d'un processus de construction d'une dizaine d'années. Les acteurs sont divers et leurs intérêts parfois divergents (acteurs terre/mer, acteurs ville/nature). Le dispositif de gouvernance du PN s'inscrit dans un territoire où il existait déjà d'autres instances de ce type (RN, parc marin, sites Natura 2000 et du CDL) et le PN n'est propriétaire d'aucuns terrains (problématique foncière). Cette situation a conduit le PN à s'interroger en particulier sur : (i) les façons d'intégrer les acteurs hostiles à l'objet en construction et (ii) les façons d'éduquer à la gouvernance des acteurs peu familiarisés avec ce type de démarche.

Le cadre réglementaire qui prévaut dans le cas du PN est la loi de 2006 qui détaille très précisément les outils à mettre en place (zonage, charte et instances de gouvernance). La gouvernance du PN est organisée autour d'un conseil d'administration (instance décisionnelle) auquel sont adossées deux instances de conseil (conseil scientifique et conseil économique social et culturel). Ce dispositif de gouvernance complet et complexe, très cadré, a toutefois déjà évolué. Le PN a par exemple mis en place des commissions thématiques (chasse, pêche) et des ateliers centrés sur des territoires particuliers du PN pour impliquer davantage l'ensemble des parties prenantes dans le processus décisionnel.

N. Chardin souligne ensuite les forces et faiblesses du dispositif mis en place. Les instances de gouvernance existantes fonctionnent conformément aux objectifs définis par le cadre réglementaire (co-construction d'un plan d'actions, etc.). Elles ont permis de rapprocher les points de vue des divers acteurs représentés et l'implication de ces derniers est forte. En revanche, le processus de décision est long à mettre en œuvre, le tropisme de quelques acteurs demeure (intérêts particuliers) et certaines instances ne recourent pas encore à leur capacité de porter des sujets à l'attention du CA.

Le PN s'interroge enfin sur les façons de faire perdurer la participation des acteurs à la gouvernance du PN – en démontrant par exemple les effets directs de leur participation dans le processus décisionnel – et sur les moyens d'articuler davantage la gouvernance du PN avec celle de la métropole marseillaise.

Eric Le Gentil (GIS HomMer, Directeur)

« *La gouvernance pour les participants. Enquête* ».

https://www.gis-hommer.org/fr/fichiers/4_Le%20Gentil.pdf

L'objet de cette présentation était de restituer les résultats d'une courte enquête réalisée auprès des participants de l'atelier, avant son déroulement, pour cerner plus précisément les façons dont ils se représentent la notion de gouvernance.

Cette enquête était composée de trois questions : la première portait sur la définition de la gouvernance (Q1) ; la deuxième sur les mots-clés que les répondants associaient à cette notion (Q2) ; et la troisième concernait les questions que les participants de l'atelier voulaient voir aborder durant l'atelier (Q3).

Une analyse lexicale (analyse sous R, module Iramuteq) a été opérée sur les réponses obtenues pour Q1. Les réponses à Q2 ont été synthétisées aux moyens d'histogrammes de fréquences et de regroupements thématiques. Une distinction a été faite dans les deux cas entre les réponses des chercheurs et des gestionnaires. 14 enquêtes ont été reçues (30 participants) et 13 ont pu être traitées.

Globalement, les chercheurs enquêtés s'attachent dans leurs réponses (définitions et mots-clés) à souligner la dimension processuelle de la gouvernance (identification des différentes parties prenantes, participation, etc.) et lui prêtent de nombreuses finalités. Les gestionnaires enquêtés confèrent à la gouvernance une finalité plus resserrée (gestion, décision) et s'intéressent davantage aux modalités pratiques de sa mise en œuvre (organisation).

Gilbert David (Institut de Recherche pour le Développement, UMR ESPACE-DEV, Directeur de recherche, géographe)

« *La gouvernance, concept et doctrines* »

https://www.gis-hommer.org/fr/fichiers/5_G%20David.pdf

G. David a commencé sa présentation en soulignant la pluralité des définitions de la gouvernance et propose à ce titre un petit détour historique pour en cerner plus précisément les origines.

La gouvernance est une notion ancienne, qui existe depuis le 13^{ème} siècle (France et Angleterre : direction des baillages) (synonyme de gouvernement). Dans les années 1930 émerge la « corporate governance » (gouvernement ou gouvernance d'entreprise), dont l'objet est de réguler les relations entre les différentes parties prenantes de l'entreprise. Cette vision de la gouvernance est popularisée dans les années 1980 par les instances internationales (Banque mondiale notamment) pour transposer au secteur public les méthodes de gestion du secteur privé, et ce, dans un contexte marqué par des politiques d'ajustement structurel et la diminution du rôle de l'Etat. La gouvernance devient alors une approche technocratique qui s'inscrit dans une vision normative du monde (un monde global et uniforme où disparaissent les particularismes nationaux). C'est suite à cette époque qu'apparaissent les « tool kit » (formes de prêt à penser) destinés à la mise en œuvre d'une « bonne gouvernance » (années 1990). Les caractéristiques de la « bonne gouvernance » sont l'efficacité et la démocratie, et cet état doit préférentiellement être atteint à l'échelle locale en décentralisant le processus décisionnel.

Dans le cas des AMP, G. David précise que la multifonctionnalité de ces territoires accroît la complexité de leur gouvernance. L'accent est là aussi mis sur la dimension locale et ses vertus (intégration des communautés locales) mais paradoxalement, (i) c'est toujours l'image d'un monde uniforme ou des procédures globales et universelles censées être applicables partout qui prédomine (profusion continue de « tool kit »), (ii) et l'Etat est de retour via la création de grandes AMP pour répondre aux objectifs d'Aichi, ce qui suscite de nouveaux questionnements.

Gabriella Zamarbide et Claire Cahin (Agroparistech, Muséum national d'Histoire naturelle, étudiantes, Master 2)

« *Gouvernance. Polysémie : définitions, questionnements et approches privilégiées au regard des disciplines qui mobilisent cette notion* »

https://www.gis-hommer.org/fr/fichiers/6_zamarbide

La présentation de G. Zamarbide et Claire Cahin a exploré trois questionnements distincts : d'où vient la polysémie de la notion de gouvernance ? Faut-il nécessairement conceptualiser cette notion ? La gouvernance : quel idéal-type pour une recherche ?

Il existe de nombreuses définitions de la gouvernance qui renvoient à différentes dimensions : processus, acteurs, effets, etc. Cette notion est donc polysémique, et ce, pour des raisons multiples. La 1^{ère} source de polysémie identifiée provient de l'objet d'étude. Les définitions réalisées dans le cadre d'études empiriques sont fortement déterminées par celui-ci. La 2^{ème} origine polysémique évoquée renvoie aux usages disciplinaires de la gouvernance. Chaque discipline définit cette notion en fonction du corpus conceptuel, étymologique voire méthodologique qui lui est propre (ex. : définitions juridique, géographique, etc.). La 3^{ème} source de polysémie est de nature idéologique (posture critique ou, au contraire, conceptions idéalisées) et la 4^{ème} est de nature institutionnelle. Dans ce dernier cas, les définitions des organismes supranationaux sont par exemple très prescriptives.

Toutes les différentes définitions évoquées ont pour particularité d'être souvent difficilement mobilisables en dehors du champ pour lequel elles ont été pensées et G. Zamarbide s'interroge alors sur la nécessité éventuelle de conceptualiser cette notion. Elle précise que, dans ce cas précis, le risque de la conceptualisation est d'exclure des phénomènes pourtant bien réels. Elle préfère donc envisager la gouvernance dans sa pluralité, chaque façon d'appréhender celle-ci étant porteuse d'une signification voire d'objets différents (gouvernance environnementale, gouvernance territoriale, etc.).

G. Zamarbide conclut sa communication en présentant une réflexion sur l'idéal-type de la gouvernance pour la recherche. Cette démarche, au contraire de la conceptualisation, permet de construire un modèle d'intelligibilité (non définitif) pour guider le processus de recherche et appréhender ainsi les caractéristiques du phénomène étudié. Elle analyse, de cette manière, la gouvernance comme une démarche processuelle, alternative au gouvernement classiquement mobilisé dans des situations similaires, impliquant un dispositif alternatif, témoignant de valeurs politiques identifiables, en vue de régler un problème déterminé.

Session 2. Caractériser et évaluer la gouvernance des espaces protégés

Principaux questionnements abordés

- Comment caractériser les parties prenantes et les objectifs de la gouvernance ?
- Comment évaluer la gouvernance des espaces protégés (processus et effets) ?

Communications

Ludovic Martel (Université de Corse, UMR LISA, Maître de conférences, sociologue) et **Johan Jouve** (Université de Corse, UMR LISA, Ingénieur d'étude, géomaticien)

« *Gouvernance des pratiques sportives et de loisirs dans les espaces protégés des littoraux métropolitains français* »

https://www.gis-hommer.org/fr/fichiers/7_Martel.pdf

L. Martel a présenté quelques résultats d'un projet de recherche en cours sur les pratiques ludo-sportives dans les espaces protégés marins et littoraux de France métropolitaine. Son propos s'est concentré sur un cas d'étude en particulier (9 sites pour l'ensemble du projet) : le parc marin international des Bouches de Bonifacio (PMIBB).

Après avoir rappelé le phénomène de massification des pratiques sportives et de loisirs (de plus en plus de pratiquants, diversification des pratiques et mise en marché croissante de ces activités) et l'évolution des modes d'action publique en termes de protection de l'environnement (de plus en plus d'espaces protégés, dont les finalités se diversifient tout comme les modes de gestion) depuis les années 1970, L. Martel souligne la nécessité de la mise en œuvre d'une gouvernance innovante pour maîtriser le développement des sports de nature. Il précise que le point de vue adopté est celui de la sociologie politique. Il s'agit d'interroger les modes locaux de gouvernance de divers espaces protégés, au regard de la territorialisation d'un dispositif national (parcs naturels régionaux, parcs marins, etc.).

Sa communication porte sur la caractérisation des parties prenantes et sur ce qui les unit ou les désunit (rapports de force). Le site étudié est « Mérouville », un site de plongée, facile d'accès, très médiatisé où est pratiqué la technique du nourrissage pour faire venir les mérous en grand nombre. La fréquentation de ce site a fortement augmenté depuis les années 1990, ce qui se traduit par une atteinte au capital écologique. Plutôt que d'interdire l'accès de ce site, le PMIBB a décidé de gérer sa fréquentation.

Les parties prenantes sont de deux types : les plongeurs (soit des acteurs économiques de pratiques encadrées – Sardes et Corses – soit des particuliers, des « invisibles », c'est-à-dire des locaux et touristes pratiquant plongée et chasse sous-marine) et les agents du PMMIBB (Office de l'environnement de Corse). Ces derniers ont l'habitude du dialogue et localement, pour la plongée, un seul agent (originaire des lieux) pilote la concertation, avec une conscience écologique acquise. En Sardaigne, les socio-professionnels sont unis alors qu'en Corse, ils sont désunis (difficultés entre entreprises et associations, pros et antis nourrissage, etc.). Mais suite à une « rumeur » concernant la fermeture éventuelle du site de plongée à l'initiative du PMIBB, les acteurs locaux s'organisent et se mobilisent. La situation va ensuite évoluer d'une union forcée vers un « processus de gouvernance », jusqu'à la création d'un comité de pilotage franco-italien.

L. Martel conclut en soulignant que le processus de gouvernance a pu se mettre en place grâce à un phénomène de proximité culturelle entre parties prenantes, l'agent du parc en charge de ce dossier étant lui-même plongeur et fin connaisseur du site et, de ce fait, non directement assimilé au PMIBB par les parties prenantes locales.

Jean-Eudes Beuret (Agrocampus Ouest, UMR ESO, Professeur, économiste) et **Anne Cadoret** (Aix Marseille Université, UMR TELEMME, Maître de conférences, géographe)

« *La gouvernance des espaces protégés marins et littoraux à l'interface entre enjeux globaux et locaux. Analyse à partir des cas du PNM de Mayotte et du PNR du Golfe du Morbihan* »

https://www.gis-hommer.org/fr/fichiers/8_Beuret.pdf

J.-E. Beuret a introduit sa présentation en soulignant que l'on peut s'intéresser à la gouvernance en considérant sa verticalité, c'est-à-dire les formes d'accord et de compromis qui se situent à l'interface entre enjeux locaux et enjeux globaux (conservation de la biodiversité vs équilibres économiques et environnementaux locaux par exemple). Sa communication s'appuie sur les cas du Parc Naturel Marin (PNM) de Mayotte et du Parc Naturel Régional (PNR) du Golfe du Morbihan (8 principaux sites d'étude pour l'ensemble du projet), analyses menées dans le cadre du projet GAEL (comment construire un intérêt général territorialisé autour de l'environnement littoral ?). Le principal questionnement a trait aux différentes façons de construire un dispositif de gouvernance territorial à partir d'un dispositif général (PNR, PNM).

Les deux sites d'étude sont très différents et intéressants à ce titre. Dans le cas du PNR du Golfe du Morbihan, le processus de concertation a duré 15 ans et peut se résumer à une négociation conflictuelle autour de la question de l'urbanisation littorale. Le PNM de Mayotte a été créé en trois ans et la concertation a duré neuf mois.

J.-E. Beuret précise que les mécanismes qui ont permis de construire l'acceptation de ces dispositifs de gouvernance et leur territorialisation sont au nombre de quatre : (i) hiérarchisation des acteurs et des enjeux ; (ii) ajustement du projet initial par co-construction ; (iii) jeu de transaction ; (iv) création de proximité entre parties prenantes.

Ces mécanismes sont les bases de l'acceptation d'un dispositif de gouvernance nouveau mais aussi les bases de fragilité de la gouvernance actuelle. Il précise l'existence de trois cas de figure : (i) situation de blocages, évitement voir report ; (ii) compromis et biais et fragilités ; (iii) compromis territorial dynamique issu du processus de co-construction.

Il conclut sa présentation en précisant qu'il faut du temps pour construire un dispositif de gouvernance, préférer l'appropriation par les parties prenantes plutôt que l'acceptation, et construire des proximités plus que des décisions, notamment aux interfaces de culture de l'action entre les acteurs.

Cécilia Claeys (Aix Marseille Université, UMR 151 AMU/IRD, LPED, Maître de conférences, sociologue)

« *L'effort environnemental comme inégalité : justice et iniquité au nom de l'Environnement. L'exemple du Parc national des Calanques* »

https://www.gis-hommer.org/fr/fichiers/9_Claeys.pdf

C. Claeys a commencé son exposé en rappelant que la notion d'inégalité environnementale se base sur un constat empirique, à l'échelle mondiale : « les populations les plus faibles (économiquement, socialement, culturellement, économiquement, ethniquement, etc.) tendent à être aussi les plus exposées aux risques, sont

celles qui ont le moins accès aux ressources, celles qui ont le moins d'impacts sur l'environnement de par leur mode de vie, et sont celles enfin qui ont le moins de pouvoir pour agir et faire entendre leur voix ». Ce constat d'inégalité environnementale est ici relié à une problématique homme-milieus car il s'agit de réfléchir à une société plus égalitaire et plus attentive à son environnement.

Dans le cadre du programme de recherche EFIJIE, la notion d'effort environnemental, définie « comme la contribution, socialement différenciée et potentiellement inéquitable, des acteurs sociaux aux politiques publiques de protection de l'environnement », est mobilisée pour tester l'hypothèse d'un effort davantage supporté par les groupes sociaux les plus démunis. La présentation de C. Claeys traite du Parc national des Calanques, territoire qui fait l'objet d'observations sociologiques depuis 2008.

Ces travaux montrent notamment (i) que le processus de concertation/négociation a abouti à une définition socialement construite du « bon usage de la nature », usage caractéristique aujourd'hui des classes moyennes et supérieures, (ii) que le parc périurbain semble ne pas parvenir à contenir la densification démographique mais tend en revanche à renforcer la gentrification et (iii) que certaines catégories d'usagers sont soumises, à la fois, à des efforts environnementaux et des efforts urbains propices à l'expression de sentiments d'injustice.

Frédérique Chlous (Muséum national d'Histoire naturelle, UMR PALOC, Professeur, anthropologue)

« Suivi de l'évolution de la participation des acteurs du projet Life Pêche à pied de loisir au processus de gouvernance et de leur perception »

https://www.gis-hommer.org/fr/fichiers/10a_Amice.pdf

https://www.gis-hommer.org/fr/fichiers/10b_Chlaus.pdf

Après une présentation audiovisuelle de G. Amice sur les objectifs généraux du projet Life+ Pêche à pied de loisir, F. Chlous a présenté les premiers résultats d'un travail en cours sur la gouvernance menée dans ce cadre. La gouvernance dans ce projet est considérée à la fois au niveau des comités locaux de concertation (11 sites) et au niveau national. Ce travail a pour particularité de s'intéresser à la gouvernance d'une activité et non à celle d'espaces protégés. Il associe chercheurs et gestionnaires d'AMP.

Les questions abordées sont les suivantes : (i) la gouvernance, qu'est-ce que c'est ? (ii) Quelles sont les particularités de la pêche à pied de loisir (quels porte-paroles dans le contexte d'une activité peu organisée ?) ? (iii) Comment prendre en compte les effets de contexte au regard des 11 sites étudiés ? (iv) Qu'est-ce que cette réflexion peut apporter à la conjoncture de l'évaluation de la gouvernance (tableau de bord des AMP, Liste verte de l'UICN, etc.) ?

Ce travail se fonde sur un certain nombre de positionnements. La gouvernance est envisagée comme un concept opératoire (idéal-type, définitions « indigènes »), une construction avec des traductions et enrôlements successifs, et un processus situé (dans le temps, au niveau politique, culturel, social, écologique et géographique). Il est également supposé que les individus agissent en fonction de différents facteurs (bénéfices ou pertes escomptées, ressources, représentations sociales, systèmes normatifs et actions antérieures) et que les cadres existants contraignent leurs actions (objectifs, questions posées (ou non !), dispositifs). Ce projet s'interroge enfin sur la question de l'évaluation de la gouvernance (processus, effets, auto-évaluation, etc.). Les méthodes mobilisées pour répondre à ces interrogations sont quantitatives et qualitatives (analyse de discours notamment).

Les premiers résultats de ce travail montrent que la notion de gouvernance est plurielle et varie considérablement selon les acteurs. Les contextes locaux jouent beaucoup (les effets des crises antérieures sur la mise en œuvre et la réussite du processus en cours, le rôle de l'animateur, etc.) et les porte-paroles sont multiples (auto désignés, historiques, par défaut, etc.). Les attentes des acteurs diffèrent enfin fortement au sein du processus de gouvernance (participation, reconnaissance, etc.). F. Chlous conclut sa présentation en soulignant les réflexions à poursuivre.

Olivier Musard (Agence des aires marines protégées, Parc naturel marin du golfe du Lion, Directeur adjoint-Ingénierie auprès du Directeur-délégué) et Mathieu Depetris (Agence des aires marines protégées, Parc naturel marin du golfe du Lion, Chargé de mission)

« Indicateur de gouvernance du PNM golfe du Lion : retour sur une démarche réflexive »

https://www.gis-hommer.org/fr/fichiers/11_Musard.pdf

O. Musard a présenté un retour d'expérience sur la conception et la réalisation d'un indicateur de gouvernance élaboré pour évaluer le fonctionnement interne du conseil de gestion du parc naturel marin (PNM) du Golfe du Lion.

Il introduit sa présentation en présentant les spécificités de cette instance de gouvernance et le rôle de l'équipe technique du PNM. Selon le plan de gestion du PNM, le conseil de gestion doit être en position de prendre des décisions de manière éclairée sur la base d'avis exprimés par l'équipe technique.

L'indicateur de fonctionnement interne est donc élaboré en tenant compte (i) du taux de bonne opinion sur la qualité du fonctionnement interne du conseil de gestion (degré de satisfaction concernant le niveau général des débats, l'équilibre des temps de parole, etc.) et (ii) du taux de perception de la qualité des dossiers préparés par l'équipe du PNM (degré de satisfaction à propos des délais de mise à disposition des dossiers, de la qualité des analyses techniques et de leur présentation, etc.). Ces deux indices sont obtenus par enquête auprès des participants au conseil de gestion. Les séries de variables obtenues sont transformées en plusieurs indices (variant de 0 à 5) par discrétisation puis ces derniers sont agrégés ensemble pour produire l'indicateur final.

O. Musard précise que les données utilisées pour produire cet indicateur peuvent être remobilisées pour faire des analyses plus fines. Il est également possible de recourir aux enregistrements audio des conseils de gestion pour produire d'autres types d'informations (comparaison ressentis/données objectivées). Il souligne enfin que les limites et risques de l'exercice sont bien identifiés : lassitude des enquêtés ; décalage temporel dans les ressentis entre déroulement et présentation des résultats de l'enquête ; difficultés relatives au développement d'un indicateur commun à l'ensemble des PNM (quel socle commun, quels ajustements au niveau des enquêtes pour appréhender des situations localement très différentes ?).

Hervé Moalic (Agence des aires marines protégées, Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin dans le golfe normand-breton, Chef de mission)

« *Vers un outil d'évaluation du « bon fonctionnement » des Parcs naturels marins ?* »

https://www.gis-hommer.org/fr/fichiers/12_Moalic.pdf

H. Moalic a fait état d'une réflexion menée au sein de l'Agence des aires marines protégées sur l'évaluation du « bon fonctionnement » des Parcs naturels marins (PNM). Comme indiqué dans leurs plans de gestion, tous les PNM s'interrogent sur les processus de gouvernance, d'association des acteurs, de mise en œuvre des décisions, etc. Cette réflexion s'inscrit plus généralement dans un contexte institutionnel marqué par des attentes fortes en la matière (Conseil d'administration de l'AAMP, MEDDE, IUCN, etc.). La problématique est alors d'envisager une grille de lecture commune de la gouvernance à toutes ces échelles (PNM, ministères, standards internationaux).

H. Moalic détaille ensuite les résultats de cette réflexion. Les principales caractéristiques d'un PM qui fonctionne bien sont les suivantes : un PNM doit être, à court terme, (i) porteur de l'ambition de son plan de gestion, et doit disposer des moyens nécessaires au service de cette ambition, (ii) évalué régulièrement dans son action, (iii) légitime et responsable. A moyen et long terme, il doit être (iv) efficace en termes de résultats obtenus, (v) approprié par les acteurs locaux, (vi) leader sur son territoire pour la préservation du milieu marin, et (vii) acteur à plus large échelle.

Ces critères de « bon fonctionnement » sont ensuite comparés à ceux de la liste verte de l'IUCN et montrent une bonne correspondance avec celle-ci. La correspondance avec les tableaux de bord figurant dans les plans de gestion des parcs marins considérés est en revanche bien moindre. De cette situation découle de nombreux questionnements concernant notamment (i) le développement et la validation d'indicateurs de gouvernance sur la base de critères partagés et (ii) les conditions de l'élaboration des évaluations (par des acteurs externes et en interne).

Session 3. Innover en matière de gouvernance et d'évaluation

Principal questionnement abordé

Quelles innovations en matière de gouvernance au regard des façons dont elle a été observée et pensée dans d'autres contextes (dans des territoires différents, dans un contexte de gouvernance plus ouverte, etc.) ?

Communications

Sylvain Blouet (Aire Marine Protégée de la côte agathoise, Chargé de mission Mer et littoral)

« *Gouvernance des espaces protégés marins et littoraux. L'exemple de l'Aire Marine Protégée de la côte agathoise* »

https://www.gis-hommer.org/fr/fichiers/13_Blouet.pdf

S. Blouet a commencé son exposé en présentant le périmètre actuel de l'AMP de la côte agathoise (Site Natura 2000 « Posidonies du Cap d'Agde ») puis l'histoire de la protection de ce site, de 1995, année correspondant aux premiers inventaires réalisés en milieu marin, jusqu'à 2016, année durant laquelle un nouvel accord-cadre de coopération pour la gestion des milieux aquatiques est envisagé.

Plusieurs acteurs sont aujourd'hui associés à la gestion de cet espace (Agence de l'eau, Etat, ville d'Agde, etc.), via Natura 2000 et l'accord-cadre, dont le périmètre d'action varie selon leurs compétences. Il existe en conséquence deux documents de planification (document d'objectifs Natura 2000 et plan de gestion).

Pour articuler ces différents instruments de gestion, il existe un seul comité de pilotage qui réunit l'ensemble des acteurs compétents pour la gestion de cet AMP ainsi que des usagers (représentants ou autres) et des partenaires privés.

S. Blouet présente ensuite quelques exemples d'actions fédératrices et collaboratives et conclut sa présentation en soulignant ce qui, de son point de vue, contribue à la réussite de cette AMP : (i) l'association forte avec les élus (portage politique) et autres acteurs locaux dans toutes les phases du projet (diagnostic, évaluation, résultats), (ii) l'implication concrète et visible auprès des acteurs et usagers (l'équipe de gestion est très présente sur le terrain et réactive), (iii) la valorisation des actions menées par l'AMP auprès du grand public pour donner de la lisibilité aux actions menées, (iv) l'inscription des projets dans des documents stratégiques (SCOT, Agenda 21, plan littoral 21), et (v) la démonstration que la protection et la gestion du milieu marin est un investissement avec des retours pour le territoire.

Frédéric Bachet (Parc Marin de la Côte Bleue, Directeur)

« *Innover en matière de gouvernance et d'évaluation. Retour d'expérience du Parc Marin de la Côte Bleue* »

https://www.gis-hommer.org/fr/fichiers/14_Bachet.pdf

F. Bachet a tout d'abord souligné que le Parc Marin de la Côte Bleue (PMCB) est un syndicat mixte qui regroupe actuellement la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le département de Bouches du Rhône, cinq communes et les organisations professionnelles de la pêche de Marseille et Martigues. Le PMCB a été créé en 1983 (association) et est devenu un syndicat mixte en 2001. Ses objectifs sont de protéger le patrimoine naturel marin, participer à une meilleure gestion des ressources, informer et sensibiliser le public et promouvoir des actions expérimentales et de recherches.

Il précise quels facteurs expliquent la durabilité du PMCB : (i) l'engagement des collectivités sur le long terme (portage politique, image de marque), (ii) la co-construction avec la pêche professionnelle (association à la mise en place des réserves, augmentation des rendements de pêche, etc.), (iii) des relations fortes avec la population locale et les usagers (classes de mer, visites guidées, sensibilisation, etc.), et (iv) le portage des dossiers maritimes à l'échelle du territoire (réglementation du mouillage des navires de grande plaisance, contrat de baie, etc.).

Il détaille enfin les initiatives du PMCB en matière de gouvernance et d'évaluation. La première a trait à l'amélioration des connaissances sur les usagers et leur perception du PMCB au moyen d'enquêtes. La deuxième consiste en une évaluation de la gouvernance du PMCB, sur divers aspects (mise en place et pérennisation des structures et stratégies de gestion, participation et représentation des acteurs, acceptation de l'AMP), au moyen d'indicateurs figurant dans le tableau de bord de cette AMP.

F. Bachet conclut en soulignant que la gouvernance du PMCB est partagée entre de nombreux acteurs, du fait de son ancienneté, de l'originalité de son processus de création, et grâce aux différentes instances existantes (Comité Syndical, Conseil scientifique, Comité de Pilotage Natura 2000, processus de concertation mis en œuvre pour l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000).

Hélène Rey-Valette (Université de Montpellier 1, UMR LAMETA, Maître de conférences, économiste)

« *En quoi les travaux d'analyse et d'évaluation de la gouvernance territoriale éclairent-ils la gouvernance des AMP ?* »

https://www.gis-hommer.org/fr/fichiers/15_Rey-Valette.pdf

H. Rey-Valette a présenté une grille d'analyse de la gouvernance territoriale co-construite avec des chercheurs et des acteurs territoriaux. Ce cadre possède un double objet : (i) étudier la gouvernance à différents moments et par rapport à des attentes multiples et (ii) permettre d'accompagner des acteurs dans la mise en place de processus et dispositifs de gouvernance territoriale et d'évaluer les actions réalisées.

La gouvernance territoriale est définie dans ce cas précis comme un « processus dynamique de coordination entre des acteurs publics et privés aux identités multiples et aux ressources asymétriques autour d'enjeux territorialisés visant la construction collective d'objectifs et d'actions en mettant en œuvre des dispositifs multiples qui reposent sur des apprentissages collectifs et participent des innovations institutionnelles et organisationnelles au sein des territoires ». Il s'agit dans le cas présent de dépasser l'évaluation des procédures (le pilotage) pour évaluer les effets de la participation.

Sur la base d'une revue des travaux menés sur la gouvernance et la participation, H. Rey-Valette dresse le constat suivant : il existe de très nombreux indicateurs de gouvernance, ce sont surtout des indicateurs nationaux alors que le besoin d'outils de cette nature se fait plutôt ressentir au niveau des dispositifs locaux (données qualitatives, connaissances à dire d'experts, etc.), beaucoup de ces indicateurs portent sur le processus de gouvernance et peu en revanche concernent les effets de la participation.

Elle propose enfin, sur la base de ce travail, une typologie des effets de la participation qu'elle illustre avec les résultats du projet Gouv.Innov. Les catégories de cette typologie sont les suivantes : (i) effets sur les participants ; (ii) effets concrets sur les politiques ; (iii) effets politiques pour le Département ; (iv) effets sur les services du Département. L'intérêt de ce cadre analytique réside notamment dans l'identification des effets positifs et négatifs de la participation. Il est également transposable au cas particulier des AMP.

Laurent Germain (Agence des aires marines protégées, Chargé de mission « valorisation » auprès de la Direction)

« *Participation citoyenne et AMP. Questionnements scientifiques, conditions et limites d'une posture de gestionnaire* »

https://www.gis-hommer.org/fr/fichiers/16_Germain.pdf

L. Germain a souligné en introduction que l'AAMP est aujourd'hui interpellée par le relatif désintérêt des citoyens par rapport à la politique qu'entrepris cet établissement public. C'est à ce titre que l'AAMP s'interroge sur la participation citoyenne.

Il évoque ensuite l'évolution de la gouvernance des AMP en décrivant le passage d'une situation où prévalait la dimension régalienne à un modèle Grenellien où les citoyens sont plus associés, par leurs représentants (élus, représentants d'usagers, etc.), au processus de gouvernance mais toujours de manière très institutionnalisée (via les instances existantes). La situation qui prévaut actuellement relève davantage de la consultation que de la co-construction avec les citoyens. Paradoxalement, les résultats des sondages « Les français et la mer » montrent, chez différents publics, que le niveau d'adhésion à la politique de protection menée, même localement, est plutôt élevé, et qu'il existe chez les personnes interrogées une demande forte de concertation (voire d'appropriation) concernant la gestion des AMP. Il existe ainsi la possibilité d'intégrer plus fortement un public large dans la gestion des AMP, et ce, de façon complémentaire aux instances de gouvernance existantes.

L. Germain détaille alors quelques tentatives de participation citoyenne auxquelles l'AAMP a contribué durant ces dernières années. Trois champs sont particulièrement concernés : produire des connaissances (sciences participatives, etc.), gérer les AMP (opérations de nettoyage, etc.), gouverner les AMP (mise en discussion des plans de gestion des AMP au-delà des instances officielles, etc.). Ces initiatives s'inscrivent plus largement dans une demande sociétale où s'exprime de plus en plus fortement la volonté d'agir localement et qui se caractérise par la multiplication des initiatives citoyennes.

Les besoins des gestionnaires en termes de participation citoyenne sont identifiés (augmenter l'appropriation, la transparence, l'acceptabilité... du dispositif, la légitimité de la gouvernance, susciter l'action des citoyens, etc.) et la volonté de l'AAMP, dans ce contexte, est ainsi d'aller « au-delà » des instances de gouvernance et des modalités classiques de la participation mais de nombreuses interrogations subsistent aux niveaux scientifique et opérationnel.

Travail en groupe.

La présentation de L. Germain, a été suivie, à sa demande, d'un travail des participants de l'atelier (en groupe restreint) sur les risques et opportunités liés à la participation citoyenne.

Cette réflexion a duré une heure. Quatre groupes ont été constitués (au choix des participants) et ont discuté de la participation citoyenne durant une demi-heure. La restitution des réflexions menées en petit comité s'est faite collectivement. Leur ordonnancement thématique a été réalisé à ce moment-là et a ensuite été synthétisé lors de la rédaction de ce rapport (au moyen des enregistrements audio).

Au final, trois thèmes ont été particulièrement évoqués lors de ce travail collectif, du point de vue des risques et opportunités de la participation citoyenne :

- les compétences et moyens requis pour animer un processus de participation citoyenne ;
- les effets potentiels de la multiplication et de la recomposition des espaces de discussions du fait de l'introduction de la participation citoyenne dans le processus de gouvernance des AMP ;
- les incidences culturelles et territoriales qu'un tel processus peut éventuellement engendrer.

Les principaux résultats sont résumés dans le tableau 2.

Tableau 2. Risques et opportunités de la participation citoyenne : principaux résultats

Thèmes	Risques, difficultés	Opportunités
Animation (compétences, moyens, restitution)	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de moyens humains et de savoir-faire (animation) • Processus de long terme → risque de lassitude et d'essoufflement • Absence de restitution auprès des participants 	<ul style="list-style-type: none"> • L'AMP comme facilitateur → une forme de reconnaissance qui peut concourir au renforcement de sa légitimité et à sa durabilité • Enrichissement des compétences au sein de l'AMP
Espaces de discussion (multiplication, recomposition)	<ul style="list-style-type: none"> • Recomposition des rapports de force, remise en cause de la démocratie représentative, représentation biaisée de la société civile → augmentation des inégalités, renforcement des exclusions, accaparement des espaces de discussion • Déresponsabilisation des institutions : l'Etat se défausse pour ne pas avoir à décider • Instrumentalisation politique, manipulation, faux semblants : absence d'écoute, promesses non tenues → blocage de la décision • Une participation citoyenne sans objectif 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance des acteurs du territoire, ouverture aux "invisibles", aux "lanceurs d'alertes" → diminution des inégalités, des exclusions, espace de discussion plus indépendant • Plus grande appropriation citoyenne des politiques, responsabilisation des citoyens → phénomènes vecteurs d'<i>empowerment</i>, de vocations voire d'innovation • Espace de discussion → forme de contre-pouvoir aux luttes politiques
Culture, territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Une vision commune plus difficile à construire, un risque d'homogénéisation des manières de faire en cas de restitution centralisée → "bien penser", "bien agir" 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure compréhension des enjeux territoriaux, enrichissement des connaissances et des questionnements, plus grande prise en considération des savoirs locaux → amélioration des décisions et des mesures • Développement d'une culture partagée → bien commun, identité

Session 4. Identifier et structurer des problématiques de travaux collaboratifs

L'objet de la dernière session de cet atelier était d'identifier et de structurer des problématiques sur la gouvernance des AMP qui pourraient faire l'objet, à l'avenir, de travaux collaboratifs. La méthode utilisée pour initier cette dynamique « projet » est une pratique collaborative dénommée *Café découverte*. Il s'agit d'une méthode de discussion entre acteurs destinée à faire émerger d'un groupe des propositions concrètes et partagées.

Ce sont les participants de l'atelier qui ont identifiés les thèmes entre 12h00 et 14h00 le mercredi 6 juillet. Les trois thèmes retenus, après regroupement de leurs propositions, étaient les suivants :

1. caractérisation, évaluation de la gouvernance ;
2. participation citoyenne ;
3. les AMP : laboratoires, lieux d'innovations pour la gouvernance.

L'objet du *Café découverte* était de structurer leurs discussions, pour chacun des thèmes, selon le format (simplifié) d'un projet de recherche scientifique :

1. questionnement(s), problématique(s), objectif(s) ;
2. matériel(s) et méthode(s), terrain(s) d'étude éventuel(s), moyen(s) requis (compétences, etc.) ;
3. résultats attendus, espérés (recherche, gestion), valorisation éventuelle, rôle du GIS.

L'espace a été organisé autour de trois tables pouvant accueillir 6-8 personnes, chaque table correspondant à l'un des thèmes définis. Les participants étaient invités à discuter, débattre et faire émerger des propositions pour le thème de la table correspondante.

Trois tours ont été organisés pour permettre aux participants de changer régulièrement de table, d'échanger les idées d'une table à une autre, de venir compléter les idées des uns avec celles des autres.

Chaque tour était consacré à un aspect particulier du programme de recherche : le 1^{er} était consacré à la formulation du questionnement scientifique et durait 45 minutes, le 2^{ème} aux matériels et méthodes (30 minutes), le 3^{ème} aux résultats potentiels (20 minutes).

Chaque table a choisi, lors du premier tour, un binôme chercheur/gestionnaire (rapporteurs) qui est resté durant toute la durée du *Café découverte* à la même table pour restituer les réflexions du premier groupe aux groupes suivants. Tous les autres participants étaient libres de choisir la table/thématique de leur choix à chaque nouveau tour.

A l'issue des trois tours, les rapporteurs de chaque table/thématique ont restitué à l'ensemble des participants, en 10 minutes, les résultats de ces échanges, sous forme de trois propositions de projets :

- Thème 1. Caractérisation, évaluation de la gouvernance
Projet intitulé : *Des formes de gouvernance à l'évaluation : une approche dynamique pour améliorer l'appropriation territoriale des AMP et leurs effets en termes d'efficacité et de transition sociale*
- Thème 2. Participation citoyenne
Projet intitulé : *Wiki AMP (participation citoyenne et AMP)*
- Thème 3. Les AMP : laboratoires, lieux d'innovations pour la gouvernance
Projet intitulé : *Sortir de sa réserve !*

Les résultats détaillés de ces réflexions figurent dans les pages suivantes.

Thème 1. Caractérisation, évaluation de la gouvernance

Projet.

Des formes de gouvernance à l'évaluation : une approche dynamique pour améliorer l'appropriation territoriale des AMP et leurs effets en termes d'efficacité et de transition sociale

Rapporteurs : **H. Rey-Valette, H. Moalic**

Contexte	<p><u>Postulat de départ</u></p> <p>Il existe deux dimensions à la problématique de la gouvernance : la concertation et le pilotage.</p> <p>Deux approches sont possibles par conséquent : une première, plus « utilitariste », qui considère la gouvernance comme un outil pour améliorer les politiques publiques, et une deuxième qui l'envisage comme finalité, notamment dans sa dimension concertation, pour ses effets d'appui à la démocratie, à la capacitation des acteurs et à l'appropriation et l'information des usagers et citoyens concernant l'intégration des logiques environnementales et de conservation.</p> <p>La gouvernance peut ainsi être considérée comme un enjeu (c'est-à-dire un niveau d'exigence à atteindre, à terme, dans les AMP) ou comme un moyen d'améliorer la gestion dans un objectif de conservation de la nature. La gouvernance est considérée dans ce projet comme un enjeu à part entière.</p> <p><u>Questions motivant le projet, principalement relatives à l'évaluation</u></p> <p>Les AMP suivent une trajectoire depuis l'initiative qui les a créée (temps 0) jusqu'à une situation dite de maturité. Il est considéré que l'on ne peut pas évaluer la gouvernance de façon similaire à différents stades de maturité. Les dispositifs de gouvernance sont également très divers (forme, finalités, contexte). L'objectif est de décrire les formes de gouvernance, leur diversité et leur évolution au moyen d'outils d'évaluation évolutifs et multi-scalaires. C'est un travail sur les trajectoires.</p> <p>La notion de trajectoire renvoie :</p> <p>(i) au besoin d'indicateurs de suivi permettant de rendre compte des évolutions sachant que les objectifs renvoient à des processus de long terme pour lesquels il convient d'établir des objectifs intermédiaires pour juger de la qualité des processus mis en œuvre (on retrouve cette problématique dans la GIZC et l'adaptation au changement climatique) ;</p> <p>(ii) à une approche dynamique de la gouvernance comme un construit issu des efforts et opportunités de concilier et articuler les actions et les institutions à l'échelle d'un territoire de référence et en tenant compte de l'emboîtement des échelles. Le caractère dynamique renvoie à la fois au caractère itératif de cette construction sociale et institutionnelle et à la nécessité d'appréhender les facteurs déterminants du processus de changement qu'implique la mise en place d'une AMP, notamment les processus d'apprentissages internes au sein du dispositif et externes à l'échelle des parties prenantes mobilisées et des citoyens et usagers concernés.</p> <p>Attention :</p>
----------	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Il est postulé que les trajectoires ne sont pas linéaires : il s'agit plutôt d'identifier des phases et de pouvoir analyser les mécanismes et besoins spécifiques (ex. : indicateurs d'alerte pour chaque phase en portant un regard historique) ; • Importance des phases de conflits à identifier car à la fois porteur d'innovations et de risques.
Questionnement(s)	<p><u>Hypothèses</u></p> <p>Maturité, contexte, territoire conditionnent à la fois la qualité et l'efficacité des dispositifs de gouvernance et les modalités de son évaluation. Il est fait l'hypothèse que les objectifs et l'analyse de la « qualité » des dispositifs de gouvernance est fonction de leur trajectoire et des stades de maturité dans lesquels les dispositifs se situent. La notion de trajectoire renvoie à la fois à l'histoire locale des dispositifs et aux phases plus générales de l'action publique et des contextes sociaux, économiques et politiques (aspects performatifs des évolutions globales).</p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>1. Créer des outils pour améliorer le pilotage des AMP, de manière dynamique. L'évaluation se fait toujours par rapport à des objectifs donc il est important de faire exprimer (enquêtes de perceptions) et d'analyser quels sont les objectifs des gestionnaires et quels sont les perceptions des citoyens par rapport à l'AMP (leurs objectifs) et aux objectifs des gestionnaires. L'identification de différentiels permettra d'identifier les sources de conflits, les besoins de compromis et de mesures de sensibilisation spécifiques. L'idée est de disposer d'un socle commun d'outils d'évaluation adaptés à la trajectoire pour évaluer qui seront, pour partie, adaptés aux contextes locaux (ambitions / seuils d'atteinte différents en fonction des contextes).</p> <p>2. Interroger la pertinence de l'émergence d'une finalité de création des AMP liées à la gouvernance au même titre que la conservation par exemple. Les deux finalités pilotage et démocratisation recouvrent aussi deux logiques d'intervention : à court terme des incitations assez classiques avec des outils de pilotage et de concertation adaptés pour améliorer leur efficacité, la confiance entre acteurs, la légitimité du dispositif, et à moyen terme la construction d'un nouveau type de société où la concertation et la communication auront permis d'intérioriser les logiques de conservation mais aussi dans une approche de développement durable, de réduire les inégalités et d'améliorer l'accès à l'information.</p>
Matériel, méthodes	<p><u>Phase 1 : étude préalable</u> Etat de l'art (bibliographie scientifique et rapports), voir notamment les projets GAIUS, PAMPA, AMPHORE, Parc national des Calanques...</p> <p><u>Phase 2 : Monographies compréhensives</u> 10 AMP « matures » : établir des monographies permettant de caractériser les itinéraires/trajectoires en les plaçant dans les contingences locales et d'époque, les éventuels points de rupture. Monographies à différentes échelles pour faire ressortir et caractériser les itinéraires : quels facteurs endogènes, exogènes ? Organisation d'un atelier prospective pour anticiper les évolutions possibles.</p> <p><u>Phase 3 : Typologie</u> Identification de critères déterminants et typologie d'AMP et d'itinéraires - Archétypes d'itinéraires (par quel type de phase on passe) au moyen d'analyses chroniques.</p> <p><u>Phase 4 : Enquêtes de perception (parallèle à la phase 3)</u> Perceptions des objectifs par les acteurs pour comprendre les différences territoriales (entretiens). Enquêtes usagers et citoyens par rapport aux objectifs et aux modalités d'intégration territoriale des AMP à différentes échelles, identification des axes de solidarité territoriale.</p> <p><u>Phase 5 : Co-Construction d'outils d'évaluation (entre un groupe d'AMP représentatif des archétypes de la typologie)</u> Co-construction d'outils d'évaluation (entre gestionnaire/comités de gestion et chercheurs) : un socle commun d'indicateurs d'évolution et de suivi des processus d'apprentissages et d'appropriation à l'échelle individuelle et collective au sein des dispositifs et à l'interface de l'AMP et de ses usagers.</p> <p><u>Phase 6 : Expérimentation</u> Expérimentation des outils dans quelques sites pilotes (3-4)</p> <p><u>Phase 7 : Restitution, rédaction, valorisation</u></p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Capitalisation des expériences passées à travers un document de synthèse des itinéraires et une typologie des trajectoires. - (Recommandations pour) Outils d'évaluation de la gouvernance des AMP en vue d'améliorer le pilotage et le rapportage sur l'enjeu « gouvernance ». - Check-lists d'indicateurs de suivi et d'évaluation associant plusieurs domaines permettant d'avoir un socle commun d'évaluation tenant compte des contextes et des phases. - Publications.

Liste de facteurs identifiés pour la typologie :

- Maturité (typologie des itinéraires des AMP, comment se construit le changement, comment évolue l'AMP) ;
- Origine de l'initiative (élément déclencheur) ;
- Echelle du dispositif ;
- Contexte territorial notamment le niveau de conflictualité ;
- Enjeux ;
- Cadre juridique / Type de gestionnaire ;
- Niveau des moyens mobilisés ;
- Rapport entre espaces terrestre et maritime -> à approfondir : sinon focus sur AMP, on est dans le marin exclusivement, mais possibilité d'évoquer le lien / continuité avec des aires protégées terrestres ou des démarches de gouvernance terrestres types PNR.

Thème 2. Participation citoyenne

Projet.

*Wiki AMP (participation citoyenne et AMP)*Rapporteurs : **R. David, L. Germain**

Contexte	<p>L'objectif de ce projet est de sortir du cadre actuel de la gouvernance, en impliquant dans la démarche les instances existantes, car le mode de représentation figé de ces dispositifs est insuffisant pour capter l'ensemble des individus qui seraient prêt à agir pour la préservation de l'environnement dans les AMP. Certains acteurs sont en effet sous-représentés, surreprésentés, et d'autres sont absents des instances existantes des espaces protégés.</p> <p>La problématique est alors de décrire et mettre en mouvement des communautés (de projet), c'est-à-dire l'ensemble des personnes intéressées à un moment donné et à une échelle donnée par un problème de gestion spécifique, pour préserver l'environnement marin.</p>
Questionnement(s)	<p><u>Quatre questionnements</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Décrire, caractériser ces communautés de projet, phénomènes variables dans le temps et l'espace → Compétences de ces différentes personnes, des communautés (cartographie des compétences) 2. Analyser les effets d'interactions entre différentes communautés de projet → Quels sont les facteurs de synergies, à l'opposé des facteurs de diffusion et de dispersion entre ces actions, qui permettent de donner du contrôle, à ces communautés, sur leur propres propositions d'actions et leurs réalisations ? → Comment créer des communautés de projet ? Comment faire participer notamment les personnes les moins impliquées (potentiellement porteuses d'actions mais absentes par manque de moyens ou par méconnaissance de cette possibilité) ? 3. Les effets des initiatives portées par ces différentes communautés pour l'AMP → Est-ce que la somme des initiatives portées par ces différentes communautés conduit à des améliorations, à l'échelle de l'AMP (niveau systémique), du point de vue des écosystèmes et des acteurs ? 4. Les effets sur le système de gestion existant → Est-ce que le système de gestion existant accepte de perdre une partie du contrôle de ses prérogatives ? → Les gestionnaires sont-ils capable d'accepter des innovations/propositions d'actions émanant de ces nouvelles communautés ? <p><u>Principaux verrous identifiés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le niveau de partage des connaissances qu'il faut avoir qui permet de prendre conscience qu'on a un devoir mais aussi des moyens d'actions. - L'essoufflement des personnes et des initiatives de ce type à long terme. <p><u>Terrains d'étude envisagés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une AMP récemment créée. L'objectif est de créer une zone de gestion citoyenne au sein de cet espace protégé où des initiatives fondées sur la participation citoyenne (connaissance des enjeux, propositions de mesures de gestion, etc.) pourraient être expérimentées. - Une AMP, plus ancienne, dont le système de gestion gagnerait à élargir son cercle de participants parce qu'il y a de nouvelles activités, usages. <p>La principale difficulté identifiée est de trouver des AMP où des actions de ce type pourraient être expérimentées.</p> <p>La principale nécessité évoquée est que toutes les démarches de participation citoyenne doivent être portées et suivies par les instances de gouvernance existantes de l'AMP concernée.</p>

Thème 3. Les AMP : laboratoires, lieux d'innovations pour la gouvernance

Projet.

Sortir de sa réserve !

Rapporteurs : C. Claeys, O. Musard

Contexte	<u>Problématique</u> Dans quelle mesure les actuelles réserves, au sens large du terme, (AMP) peuvent-elles être des laboratoires de l'innovation socio-écologique généralisables et transférables ?
Questionnement(s)	<u>Trois questionnements</u> <ul style="list-style-type: none">- Faire un bilan des expériences réussies et des échecs pour proposer une ingénierie socio-écologique → Ingénierie car c'est un travail collaboratif entre chercheurs et gestionnaires. → Socio-écologique car l'ambition est de mettre l'accent sur la dimension interdisciplinaire (articuler les compétences des différentes disciplines, gérer ses propres contradictions internes : le syndrome des couverts en plastique).- Une ingénierie socio-écologique pensée pour connecter les territoires et les problématiques. Cette ingénierie ne doit pas penser les espaces protégés comme des sanctuaires déconnectés de ce qui les environne. Cette ingénierie pose les questionnements en connectant les territoires et les problématiques pour une mise en cause généralisée (lutte en amont contre les reports de pressions anthropiques : ex., dans quelle mesure la création du PN calanque crée une nouvelle pression sur la marges du PM de la Côte Bleue ?)- Développer et tester des solutions alternatives de type <i>nature based solution</i>. Développer les figures de la transformation autour de l'idée qu'il faut soigner son environnement immédiat (espace péri-urbain du PN des Calanques par ex.) pour protéger la nature (penser et panser la ville). → Une nécessité : s'affranchir d'un regard strictement paysager, un beau cadre de vie peut aussi être pollué. → Une possibilité : pour les problématiques dont elle n'a pas la maîtrise, l'AMP peut produire des savoirs, faire savoir ces savoirs (lanceur d'alerte) dans une perspective de solidarité territoriale et écologique.

Clôture de l'atelier

L'atelier a été clôturé suite à la présentation des propositions de projets collaboratifs réalisés durant le *Café découverte*. Il a été demandé aux participants ce que le GIS HomMer pourrait faire pour accompagner les réflexions initiées durant cet événement. Deux demandes ont été formulées :

- Il a été souligné que si l'un des projets émanant du *Café découverte* était soumis à un appel à projet recherche de type Fondation de France, le GIS pouvait dans ce cadre apporter son aide pour l'organisation de réunion(s) préparatoire(s) en vue de la préparation d'une réponse collective.
- L'AAMP a souligné l'intérêt de réaliser un état de l'art sur la participation citoyenne (recensement des initiatives existantes dans d'autres domaines, leurs mise en œuvre, leurs apports) dans le cadre d'un stage de master 2.

3. Synthèse

Il ressort principalement des échanges de cet atelier les éléments suivants.

La gouvernance, en pratique, revêt des formes plurielles. Dans le cas particulier des AMP, les dispositifs existants diffèrent selon les finalités dévolues à ces espaces (parc national, réserve naturelle, parc naturel marin, site Natura 2000) et sont directement influencés par la singularité des contextes territoriaux (effets des conflits et crises antérieures, multifonctionnalité, ...). Le fonctionnement de ces instances décisionnelles dépend du positionnement des parties prenantes (très réactifs, constructifs, en opposition, ...), dont les porte-paroles sont très souvent multiples (auto-désignés, historiques, par défaut, ...), tout comme leurs attentes (participation, reconnaissance, ...). La gouvernance relève ainsi du rapport aux autres et les instances prévues à cet effet offrent un cadre pour débattre, un espace de négociations entre parties prenantes, dont l'aboutissement est la décision. Certaines catégories d'acteurs sont toutefois sous-représentées, d'autres surreprésentées, tandis que certaines sont « invisibles » (usages et pratiques non encadrées notamment), et toutes ne se reconnaissent pas nécessairement dans les cadres élaborés (instances existantes mais aussi cadre informel).

La gouvernance qui « fonctionne » selon les gestionnaires d'AMP présents à cet événement possède principalement les attributs suivants : un portage politique fort, ancré dans le long terme, qui se fait le relais des enjeux locaux aux différents échelons territoriaux du processus de décision ; le développement de relations durables avec les acteurs locaux ; l'association de ces derniers à toutes les phases du processus décisionnel (co-construction des diagnostics, concertation et négociation lors des prises des décisions, ...) ; et la démonstration que la protection de l'environnement bénéficie aux usagers.

La gouvernance pour les gestionnaires n'est ainsi pas une finalité en soi au contraire de la protection de l'environnement. Elle est plutôt envisagée comme un outil de pilotage destiné à favoriser l'atteinte des objectifs de l'AMP.

Les chercheurs présents à cet atelier portent des regards complémentaires sur ces constructions sociales et institutionnelles. Ils s'interrogent notamment sur les finalités poursuivies, les différentes trajectoires des processus de gouvernance et les effets produits par ces instances.

Les problématiques de la représentation des parties prenantes (surreprésentation, sous-représentation voire absence) et des modalités de prise de décision dans les dispositifs existants soulèvent la question des inégalités environnementales, le « bon usage de la nature » qui émerge de ces instances reflétant parfois seulement les pratiques et représentations de certaines catégories d'usagers. Ce phénomène est à considérer plus globalement au regard des dynamiques permettant de construire l'acceptation des dispositifs de gouvernance et leur territorialisation. Ces réflexions mettent en exergue l'importance de l'appropriation des initiatives existantes par les différentes parties prenantes et la nécessité de création de proximités culturelles entre elles.

A la dimension « pilotage » de la gouvernance – perçue comme procédure pour améliorer les politiques publiques – s'ajoutent ainsi la participation comme finalité de la gouvernance, notamment pour ses effets d'appui à la démocratie.

Dans ce contexte, l'évaluation de la gouvernance peut s'envisager selon deux niveaux : l'évaluation des procédures (pilotage) ; et l'évaluation des effets de la participation (démocratie). S'il existe de très nombreux indicateurs de gouvernance, ils sont principalement adaptés à l'échelle nationale et essentiellement centrés sur la procédure alors que les besoins se font plutôt ressentir au niveau local et concernent ces deux niveaux.

D'après les expériences relatées durant cet événement, c'est généralement d'après la définition de critères de « bon fonctionnement » de l'AMP et de ses instances de gouvernance que l'évaluation du pilotage est menée. Deux difficultés sont souvent mentionnées : la difficulté de résumer ce type d'informations (souvent qualitative, à dire d'acteurs, d'experts, etc.) sous forme d'indicateurs intégrés aux Tableaux de bord des AMP ; et celle d'envisager une grille de lecture commune (indicateurs partagés) de la gouvernance à différentes échelles (nationale dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques, locale dans le cadre de l'évaluation de la gouvernance d'une AMP) du fait de la forte singularité des contextes locaux.

Pour l'évaluation des effets de la gouvernance, la notion de trajectoires des dispositifs de gouvernance peut être mobilisée pour rendre compte de la qualité des processus mis en œuvre à différents stades de maturité de l'AMP, et ce, au moyen d'indicateurs de suivi, et en fonction d'objectifs intermédiaires préétablis. Cette approche dynamique renvoie à la fois au caractère itératif de cette construction sociale et institutionnelle et à la nécessité d'appréhender les facteurs déterminants du processus de changement qu'implique la mise en place d'une AMP.

4. Annexes

Annexe 1. Liste des participants

Nom, Prénom	Organismes	05-juil	06-juil
ALARY Franck	Parc national de Port-Cros	1	1
BACHET Frédéric	Parc marin de la Côte Bleue	0	1
BARNAY Anne-Sophie	Agence des aires marines protégées	1	1
BERTOLDO Raquel	Aix-Marseille Université, UMR ESPACE	0	1
BEURET Jean-Eudes	Agrocampus Ouest, UMR ESO	1	1
BLOUET Sylvain	Ville d'Agde, Aire marine protégée de la côte Agathoise	0	1
BOUMAOUR Amina	Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral	1	1
CADORET Anne	Aix-Marseille Université, UMR TELEMME	1	1
CHARDIN Nicolas	Parc national des Calanques	1	0
CHLOUS Frédérique	Muséum national d'Histoire naturelle, UMR PALOC	1	1
CLAEYS Cécilia	Aix-Marseille Université, UMR 151 AMU/IRD, LPED	1	1
CONIL Sébastien	Ville de Marseille	1	1
CORTES Marie	Ville de Marseille	1	1
DAVID Gilbert	Institut de recherche pour le développement, UMR ESPACE-DEV	1	1
DAVID Romain	Centre national de la recherche scientifique, UMR IMBE	1	1
FERAL Jean-Pierre	Centre national de la recherche scientifique, UMR IMBE	1	0
GERMAIN Laurent	Agence des aires marines protégées	1	1
HAVARD Leïla	Université de Bretagne Occidentale, UMR LETG	1	1
KHELIL Nawel	Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral	1	1
LAFITTE Antoine	Plan Bleu	1	1
LE GENTIL Eric	GIS HomMer	1	1
MANNAERTS Gérald	Agence des aires marines protégées	0	1
MARTEL Ludovic	Università di Corsica, UMR LISA	1	1
MAUBOURGUET Sylvie	Parc national des Calanques	1	1
MOALIC Hervé	Agence des aires marines protégées, Projet de parc marin du golfe normand-breton	1	1
MUSARD Olivier	Agence des aires marines protégées, Parc marin du golfe du Lion	1	1
PONSERO Alain	Réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc, Forum des AMP	1	1
REY-VALETTE Hélène	Université de Montpellier, LAMETA	0	1
ROBERT Samuel	Centre national de la recherche scientifique, UMR ESPACE, OHM Littoral méditer.	1	1
VASCHALDE Diane	Agence des aires marines protégées	1	1
ZAMARBIDE Gabriella	AgroParisTech, Muséum national d'Histoire naturelle	1	1

Annexe 2. Programme

Mardi 5 juillet : 10h00-18h00

9h30-10h00	Accueil des participants
10h00-10h40	<u>Introduction</u> : Eric Le Gentil (GIS HomMer), Samuel Robert (CNRS, OHM Littoral méditerranéen, UMR ESPACE) <u>Présentation des participants</u>
10h40-15h00	Session 1. La gouvernance des espaces protégés : pratiques et théories
10h40-12h00	<i>La gouvernance en pratique : 1^{ère} partie</i> <u>Communications</u> <ul style="list-style-type: none"> • Alain Ponsero (Réserve naturelle de Saint-Brieuc, Forum des AMP) • Nicolas Chardin (Parc national des Calanques) <u>Echanges avec les participants</u> Animateur : Gilbert David. Secrétaire de séance : Eric Le Gentil
12h00-14h00	Repas
14h00-15h00	<i>La gouvernance en théorie : 2^{ème} partie</i> <u>Communications</u> <ul style="list-style-type: none"> • Eric Le Gentil (GIS HomMer) • Gilbert David (IRD, UMR ESPACE-DEV) • Gabriella Zamarbide (AgroParisTech, MNHN) <u>Echanges avec les participants</u> Animateur : Gilbert David. Secrétaire de séance : Eric Le Gentil
15h00-18h00	Session 2. Caractériser et évaluer la gouvernance des espaces protégés
15h00-16h15	<u>Communications</u> <ul style="list-style-type: none"> • Ludovic Martel, Johan Jouve (Université de Corse, UMR LISA) • Jean-Eudes Beuret (Agrocampus Ouest, UMR ESO), Anne Cadoret (Aix Marseille Université, UMR TELEMME) • Cécilia Claeys EFFUIE (Aix Marseille Université, UMR 151 AMU/IRD, LPED) <u>Echanges avec les participants</u> Animateur : Samuel Robert. Secrétaire de séance : Diane Vaschalde
16h15-16h45	Pause
16h45-18h00	<u>Communications</u> <ul style="list-style-type: none"> • Frédérique Chlous (MNHN, UMR PALOC), Gaëlle Amice (AAMP) • Olivier Musard, Mathieu Depetris (AAMP, Parc naturel marin du golfe du Lion) • Hervé Moalic (AAMP, Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin dans le golfe normand-breton) <u>Echanges avec les participants</u> Animateur : Samuel Robert. Secrétaire de séance : Diane Vaschalde

Mardi 5 juillet : 9h00-16h30

9h00-12h00	Session 3. Innover en matière de gouvernance et d'évaluation
9h00-10h15	<u>Communications</u> <ul style="list-style-type: none"> • Sylvain Blouet (Aire marine protégée de la côte Agathoise) • Frédéric Bachet (Parc marin de la Côte Bleue) • Hélène Rey-Valette (Université de Montpellier 1, UMR LAMETA) <u>Echanges avec les participants</u> Animatrice : Frédérique Chlous. Secrétaire de séance : Alain Ponsero
10h15-10h45	Pause
10h45-12h00	<u>Communication</u> <ul style="list-style-type: none"> • Laurent Germain (AAMP) <u>Réflexion collective</u> « Risques et opportunités liés à la participation citoyenne » <u>Echanges avec les participants</u> Animatrice : Frédérique Chlous. Secrétaire de séance : Alain Ponsero
12h00-13h30	Repas
13h30-16h30	Session 4. Identifier et structurer des thématiques de travaux collaboratifs
13h30-15h15	<u>Café découverte</u> Objet : identifier et structurer des problématiques de travaux collaboratifs sur la gouvernance dans les AMP
15h15-15h45	Pause
15h45-16h30	<u>Clôture de l'atelier</u> : synthèse des échanges, perspectives